

2020

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE M.R.C. DE TÉMISCOUATA

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce septième jour de janvier 2020, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents Madame Andrée Lebel, Messieurs Pierre Després, Dilan Dumont, Claude Patry, Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre, de même qu'en présence du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc.

Absente : Madame Chantale Alain

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente et procède à la prière.

2020-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Prière et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Réponses aux questions de la séance précédente
6. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 et de la séance extraordinaire du 19 décembre 2019
7. Approbation des comptes / Décembre 2019
8. Correspondance
 - a) Directeur général
 - b) Maire
9. Dépôt et adoption du rapport trimestriel et estimatif au 31 décembre 2019
10. Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 4 000\$ avec un même contractant passés au cours de l'exercice financier de l'année 2019
11. Dépôt du rapport concernant l'application du *règlement sur la gestion contractuelle* de la municipalité
12. Remplacement du maire auprès de la MRC de Témiscouata
13. Dépôt du projet de règlement numéro R 194-2020 ayant pour objet de fixer, pour l'année financière 2020, les taux de la taxe foncière générale et des taxes spéciales, les tarifs de compensation pour le service de vidange et de recyclage, et pour la vidange des installations septiques et Avis de motion

14. Dépôt du projet de règlement numéro R 195-2020 ayant pour objet d'annuler le règlement R 193-2019 décrétant un emprunt temporaire de 269 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 et Avis de motion
15. Dons et frais de représentation auprès d'organismes pour l'année 2020
16. Rapport des élu(e)s
17. *DIVERS*
18. Deuxième période de questions
19. Clôture de la séance
20. Prochaine séance du conseil – **LUNDI LE 3 FÉVRIER 2020**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

Aucune question n'est formulée.

2020-01-02 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 et de la séance extraordinaire du 19 décembre 2019 tels que rédigés, puisque conformes aux délibérations.

2020-01-03 APPROBATION DES COMPTES / DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de décembre 2019 depuis la dernière séance du conseil en date du 2 décembre 2019 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de trente-deux mille sept cent quatre-vingt-douze dollars et quarante-et-un sous (32 792,41 \$) \$), soit une somme de trente mille cent cinquante-huit dollars et cinquante-et-un sous (30 158,51 \$) pour la Municipalité, et de deux mille six cent trente-trois dollars et quatre-vingt-dix sous (2 633,90 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, MARC LEBLANC, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 2 décembre 2019 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 7 janvier 2020.

Marc Leblanc, LL.B.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

Monsieur André St-Pierre, maire, fait la lecture de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

- Madame Francine Bernier, dans une lettre datée du 17 décembre 2019 remercie les membres du conseil pour l'importance qu'ils accordent au travail bénévole qui se passe dans notre municipalité. Ce fut agréable pour Mme Bernier de recevoir une lettre confirmant sa candidature pour un prix dans la catégorie Bénévole et Organisme.
 - Quel que soit le résultat, elle dit *« j'apprécierai toujours que les membres du Conseil municipal ont su apprécier mon action dans la communauté. Il y a d'autres personnes aussi qui travaillent bénévolement dans notre milieu, je suis certaine que vous saurez les reconnaître à leur tour, ne serait-ce qu'un mot de remerciement »*.
 - Pour terminer elle ajoute *« À mon tour de vous dire que j'apprécie ce que vous faites pour notre milieu de vie où il est agréable d'y vivre. Pour accepter le poste que vous occupez, il faut de la disponibilité et le goût d'y propager de belles valeurs. Merci également à Marc Leblanc pour son beau travail »*.

**2020-01-04 DEPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT TRIMESTRIEL
ET ESTIMATIF AU 31 DÉCEMBRE 2019**

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité a déposé le rapport trimestriel et estimatif des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance de ce rapport et s'en disent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil prend acte du dépôt du rapport trimestriel et estimatif des revenus et des dépenses de la Municipalité pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;

QUE ce conseil adopte ledit rapport tel que déposé;

QUE ce rapport soit conservé aux archives de la Municipalité.

**2020-01-05 DÉPOT DE LA LISTE DES CONTRATS
COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 4 000 \$
AVEC UN MÊME CONTRACTANT PASSÉS AU
COURS DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE
2019**

ATTENDU QUE l'article 961.3 du *Code municipal* énonce que la municipalité doit publier, et tenir à jour, sur Internet, une liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$, excluant les contrats de travail;

ATTENDU QUE l'article 961.4 (2) du *Code municipal* énonce qu'au plus tard le 31 janvier de chaque année, la municipalité doit publier sur son site Internet la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 961.4 du *Code municipal* la liste de ces contrats doit être publiée dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (SEAO);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil prend acte de la liste des contrats que la municipalité a conclu au cours de l'année 2019 et qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$, excluant les contrats de travail;

QUE le conseil prend acte de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ passés au cours de l'exercice financier 2019 avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$;

QUE la liste de ces contrats se détaille ainsi :

4 000 \$ à 24 999,99 \$

Nom du fournisseur	Objet du contrat	Mode d'attribution	Montant
Daniel Parisien	Entretien des espaces paysagers	De gré à gré	4 000,00 \$
Actuel Conseil inc.	Honoraires professionnels pour visite préliminaire des routes et avis techniques. Préparation plans et profil pour le projet de réfection des ponceaux sur la route de Picard	De gré à gré	5 373,36 \$
Durand Marquage & Ass. Inc.	Marquage de ligne centrale et lignes de mobilisation	Sur invitation	5 988,48 \$
Entreprises Camille Ouellet & Fils inc.	Réparation puits au Centre des loisirs	De gré à gré	6 578,43 \$
P.G. Solutions inc.	Contrat d'entretien et soutien des applications du logiciel de comptabilité et fournitures de bureau	De gré à gré	6 927,49 \$
Groupe Ultima inc.	Assurances générales, camion	De gré à gré	8 310,00 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	Audit rapport financier 2018 et audit Programme TECQ 2014-2018	De gré à gré	11 589,48 \$
C.G. Thériault inc.	Niveleuse dans les chemins	SEAO (2 soumissionnaires)	12 175,86 \$
Les Aménagements Lamontagne	Abat-poussière	Sur invitation	17 384,22 \$

5 000,00 \$ à 99 999,99 \$

Servitech inc.	Honoraires professionnels évaluation municipale	De gré à gré	38 134,81 \$
Sintra inc.	Travaux de pavage et de rapiéçage des chemins	Sur invitation	44 950,63 \$
Concassage E. Tanguay inc.	Contrat déneigement des chemins municipaux	SEAO (2 soumissionnaires)	94 483,04 \$

100 000,00 et plus

Entreprises Forestières E. Tanguay inc.	Travaux de voirie municipale	SEAO (2 soumissionnaires)	320 334,00 \$
---	------------------------------	------------------------------	---------------

QUE le conseil demande à la direction générale de la municipalité de publier la liste de ces contrats sur le site Internet de la municipalité au www.saint-athanase.com, et dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (SEAO).

2020-01-06 DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 du *Code municipal* énonce qu'au moins une fois par année, la municipalité doit déposer un rapport concernant l'application de son *Règlement sur la gestion contractuelle*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil prend acte de la déclaration du directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité à l'effet que l'application du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la municipalité n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière au cours de l'année 2019.

2020-01-07 REMPLACEMENT DU MAIRE AUPRÈS DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseiller, Monsieur Denis Patry, maire suppléant, soit mandaté pour siéger au conseil des maires de la MRC de Témiscouata comme substitut au maire en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ce dernier pour une période de 2 ans , soit pour les années 2020 et 2021;

QU'en l'absence du maire et du maire suppléant, la conseillère, Madame Chantale Alain soit nommée substitut pour siéger au conseil de la MRC de Témiscouata;

2020-01-08 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R 194-2020 AYANT POUR OBJET DE FIXER, POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020, LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES TAXES SPÉCIALES, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE VIDANGE ET DE RECYCLAGE, ET POUR LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES ET AVIS DE MOTION

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le directeur général de la Municipalité déclare que le projet de règlement numéro R 194-2020 a pour objet de fixer, pour l'année 2020, les taux d'imposition de la taxe foncière, de la taxe foncière spéciale, des taxes spéciales, et les tarifs pour les services de la collecte des ordures et recyclage, ainsi que le tarif de la vidange des installations septiques.

Ce règlement a une incidence financière importante, plus particulièrement quant aux revenus engendrés par la municipalité pour l'exercice financier de l'année 2020.

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et fixer, pour l'année 2020, les taux d'imposition de la taxe foncière, de la taxe foncière spéciale, des taxes spéciales, et les tarifs pour les services de la collecte des ordures et recyclage, ainsi que le tarif de la vidange des installations septiques;

ATTENDU QUE les coûts pour le service de police sont assumés par les municipalités;

ATTENDU QUE le coût pour assurer ce service est estimé à une somme de 17 684 \$ pour l'année 2020;

ATTENDU QU'une taxe spéciale doit être établie afin de couvrir les coûts pour le Service de police;

ATTENDU QU'une taxe spéciale doit être établie pour l'année 2020 afin de couvrir une partie des dépenses du Centre des loisirs;

ATTENDU QUE les coûts reliés au service de la dette pour le remboursement du prêt en vertu du règlement R-144-2012 pour le complexe municipal a été renouvelé en date du 9 décembre 2019 pour une période de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE le capital à rembourser pour l'exercice financier de l'année 2020 est de 19 800\$, plus les intérêts de 2 350.50\$, pour un total de 22 150.50\$;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications ne versera plus de subvention pour les années à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le projet de règlement numéro R 194-2020 soit déposé;

QUE le conseil ordonne et statue par ce projet de règlement ce qui suit :

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R 194-2020 AYANT POUR
OBJET DE FIXER, POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020, LES TAUX
DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES TAXES SPÉCIALES,
LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE
VIDANGE ET DE RECYCLAGE, ET POUR LA VIDANGE DES
INSTALLATIONS SEPTIQUES**

ARTICLE 1 : Le taux de la taxe foncière générale pour l'année 2020 est fixé .8073%/100\$ conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1^{er} janvier 2020 tel que révisé en date du 11 octobre 2019.

ARTICLE 2 : Le taux de la taxe foncière spéciale identifiée ci-dessous est fixé pour l'année 2020 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1^{er} janvier 2020 tel que révisé en date du 11 octobre 2019.

Taxes foncières spéciales

<i>Sûreté du Québec</i>	0,0828/100 \$
<i>Les loisirs municipaux</i>	0,0621/100 \$
<i>Règlement # R-144-2012</i>	0,1242/100 \$
<i>(Bibliothèque et complexe municipal)</i>	

ARTICLE 3
(TARIFICATION) Le conseil fixe le tarif pour la collecte et la disposition des ordures ménagères et des matières recyclables pour l'année 2020 à 170 \$ par logement, par commerce et par chalet, que le logement soit occupé ou vacant, le tarif s'applique.

Le conseil fixe le tarif pour la collecte et la disposition des ordures ménagères pour les chalets du Lac des Huards à 85 \$ par chalet.

Le conseil fixe le tarif pour la vidange des installations septique à 100 \$, par habitation, par commerce et 50 \$ par chalet, et érablière que le logement soit occupé ou vacant, le tarif s'applique.

ARTICLE 4 : Le taux d'intérêt s'applique à toutes les taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la Municipalité et est désormais fixé à 17% à compter du 1^{er} janvier 2020 (17% de 2010 à 2019).

ARTICLE 5 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO R 194-2020 AYANT POUR OBJET DE FIXER, POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020, LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES TAXES SPÉCIALES, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE VIDANGE ET DE RECYCLAGE, ET POUR LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Monsieur Denis Patry, conseiller donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil il présentera, pour adoption, le règlement numéro R 194-2020 ayant pour objet de fixer, pour l'année financière 2020, les taux de la taxe foncière générale et des taxes spéciales, les tarifs de compensation pour le service de vidange, et de recyclage et pour la vidange des installations septiques et demande une dispense de lecture, une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

2020-01-09 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R 195-2020 AYANT POUR OBJET D'ANNULER LE RÈGLEMENT R 193-2019 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT TEMPORAIRE DE 269 000\$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018 ET AVIS DE MOTION

ATTENDU QU'il y a lieu d'annuler le règlement R 193-2019 décrétant un emprunt temporaire de 269 000\$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 puisque ce montant sera versé à la municipalité le 15 mars 2020;

ATTENDU QUE ce règlement décrète l'annulation à toutes fins que de droit du pouvoir d'emprunt et de dépenses du règlement R 193-2019 de l'ordre de 269 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le projet de règlement numéro R 195-2020 soit déposé;

QUE le conseil ordonne et statue par ce projet de règlement ce qui suit :

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R 195-2020 ANNULANT LE
RÈGLEMENT R 193-2019 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT
TEMPORAIRE DE 269 000\$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE
L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME
TECQ 2014-2018**

ARTICLE 1 : Le règlement R 193-2019 décrétant un emprunt temporaire de 269 000\$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 est abrogé;

ARTICLE 2 : La municipalité de Saint-Athanase décrète l'annulation à toutes fins que de droit du pouvoir d'emprunt et de dépenses du règlement R 193-2019 de l'ordre de 269 000\$;

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO R 195-2020
ANNULANT LE RÈGLEMENT R 193-2019 DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT TEMPORAIRE DE 269 000\$ AFIN DE FINANCER LA
SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET
DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME TECQ 2014-2018**

Madame Andrée Lebel, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil elle présentera, pour adoption, le règlement numéro R 195-2020 annulant le règlement R 193-2019 décrétant un emprunt temporaire de 269 000\$ afin de financer la subvention du ministère des affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 et demande une dispense de lecture, une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

**2020-01-10 DONS ET FRAIS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS
D'ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2020**

ATTENDU QUE la municipalité prévoit dans son budget annuel une aide financière à verser à différents organismes à but non lucratif qui en font la demande;

ATTENDU QUE plusieurs versements auprès des mêmes organismes sont récurrents à chaque année;

ATTENDU QUE plusieurs demandes ont été faites au cours de l'année 2019;

ATTENDU QU'une liste à jour des demandes pour l'année 2020 est présentée au conseil;

Nom de l'organisme	But de la demande	Montant accordé 2019	Montant autorisé 2020
02 11000 991			
Club Les Vaillants	Campagne de financement	25 \$	25 \$
École des Verts-Sommets	Bingo	100 \$	100 \$
École secondaire du Transcontinental	Bourse finissants Respaix 2.0	100 \$ 0 \$	100 \$ 0 \$
Fabrique de Saint-Athanase	Fleurs pour l'église Noël	25 \$	25 \$
	Pâques	25 \$	25 \$
Fonds Jeunesse du Témiscouata	Campagne de financement	50 \$	50 \$
Maison des Jeunes PIRANA	Brunch Mérite Pro-Jeunes	50 \$	50 \$
	Piraghetti	25 \$	25 \$
Regroupement Acti-Familles	Soutien financier	75 \$	75 \$
Regroupement Acti-Familles	Journée des Familles	25 \$	25 \$
Autres		100 \$	500 \$
TOTAL		500 \$	1 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes;

QUE soit autorisé le versement de dons selon la liste établie pour l'année 2020 et ce, après réception de la demande d'aide financière de l'organisme pour lequel un montant a été pré autorisé.

QUE la municipalité de Saint-Athanase ne versera aucun montant à tout organisme (excepté l'école des Verts-Sommets pour l'organisation du bingo de l'école) sollicitant un soutien financier de toute la population dans le cadre d'une campagne de financement (société canadienne du cancer, société Alzheimer etc.).

RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur André St-Pierre, maire, fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle il a participé au cours du dernier mois.

- *Le 11 décembre 2019, réunion mensuelle de la RIDT.*

Madame Andrée Lebel, conseillère, fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle elle a participé au cours du dernier mois.

- *Le 12 décembre 2019, réunion du Service ambulancier du Transcontinental..*

DIVERS

Aucun sujet à discuter.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil.

- Deux citoyens étaient présents dans l'assistance et ont été satisfaits des réponses reçues.

Les thèmes suivants ont été abordés.

1. Le coût annuel de l'assurance responsabilité civile et du camion et autres équipements de la municipalité
2. Suivi de la Fête du 100e
3. Réactions suite à la fermeture de l'épicerie
4. Publication du budget 2020

CLÔTURE

A 20 h 20 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....
M. André St-Pierre, maire

.....
M. Marc Leblanc, LL.B
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Le tirage du « Concours de décorations de Noël 2019 » s'est déroulé avant la rencontre en présence des élus municipaux et des gens présents dans l'assistance.

La liste des gagnants est la suivante :

Prix de 100 \$ (E. Tanguay)	Mme Christiane Després
Doudou et surprise (25 \$) (Caisse Desjardins Transcontinental-Portage)	Mme Christiane Després
25 \$ en argent (Dominion & Grimm inc.)	Mme Mariette Caron
Bon d'achat 25 \$(Gaz Bar Morin)	M. & Mme Alain St-Pierre
Carte-cadeau (25 \$) (Le Secret des Dieux)	M. Gaston Chenard
Prix « Coup de cœur » (50 \$) Pharmacie C. Ouellet et S. Laplante	M. & Mme Lionel Deschênes
Prix « coup de cœur »	
1 ^{ère} position (5 votes)	M. Lionel Deschênes & Mme Louissette Patry
2 ^e position (4 votes)	M. Normand Plourde & Mme Carmen St-Pierre
3 ^e position (3 votes)	M. Gino Bélanger & Mme Rose-Aimée Duval

Le nombre de participants au concours s'élève à vingt-deux (22).